

L'an deux mille treize, le douze mars à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur VELAY Robert, Maire.

Présents M.M. : VELAY R. - CORPORANDY P. – JACQUEMOUD P.
PASSERON Y. – DAVID J.P. – PEYRE J. – VIZZA E.
DALMASSO A. - GALTRAIN P. – NOEL M.J. - MICOL G.
REDELSPERGER A.M - LOMBARD M. - MAURIN J.P.
FERRER R.

Pouvoirs MM. : LESCA A. à CORPORANDY P.
DROGREY C. à PASSERON Y.

Absents M.M. : COLLE E. – MICHEL J.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de quinze il a été conformément à l'article 29 du Code des Communes, procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Mme NOEL Marie-Josée a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1/ BUDGET PRINCIPAL

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2012

Dépenses de fonctionnement : 1 671 093,08 €

Elles sont en légère augmentation du fait du versement anticipé des honoraires dus à la C.C.V.A. pour les travaux du camping : 55 352 €.

Si l'on compare les dépenses de fonctionnement de la commune avec les autres communes du département et de la région de même taille on constate :

- que nos dépenses de fonctionnement sont globalement inférieures de 30 % et même de 35 % en ce qui concerne la masse salariale,

- que nos charges d'emprunt sont de 3 € par habitant alors qu'elles sont de 25 € pour le département et 63 € pour la région PACA,

- que notre fiscalité est inférieure de 30 % (340 € par habitant) aux moyennes départementales et régionales (450 à 500 €).

Aux charges réelles il convient d'ajouter les opérations d'ordre nécessitées par le constat comptable des ventes des appartements de l'ancienne gendarmerie, d'un terrain à la Colette et d'un terrain Place de Gaulle.

Les opérations d'ordre s'élèvent à 2 179 366 €.

TOTAL : 3 850 459,08 €

Recettes de fonctionnement

Les recettes de gestion sont stables par rapport à 2011 : 1 999 341,95 € en 2012 contre 1 994 958,57 en 2011.

Les rentrées fiscales sont en hausse (+ 52 000 €).

Par contre les dotations et participations sont en baisse (mais 2011 comptabilisait deux années de subventions départementales culturelles, soit 94 065 €).

Au total avec les recettes d'ordre, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 4 179 129,14 €, ce qui permet de dégager un autofinancement de 328 461,19 € largement supérieur à l'autofinancement prévisionnel de 180 550 € voté lors du budget primitif 2012.

Investissements : une année exceptionnelle !

Les dépenses se sont élevées : 1 929 411,61 € + 125 441,91 € de déficit 2011.

Deux dépenses principales :

- l'acquisition des logements de l'ancienne gendarmerie : 736 630,60 €,
- la part communale du camping versée en avance à la CCVA compte tenu de notre excellente trésorerie : 454 710,75 €.

Les autres travaux relèvent des voiries : 223 889 €, de la poursuite de l'équipement en vidéo surveillance, en glissières de sécurité et à l'achat des terrains BELLEUDY, indispensables à l'aménagement d'un giratoire pour la sécurisation de l'accès à la RD 6202 des quartiers de la Collette et du Planet.

Les recettes sont exceptionnelles et s'élèvent à 3 194 488,20 € grâce à la valorisation de notre patrimoine : vente du terrain place de Gaulle, d'un terrain du lotissement de la Collette et surtout de seize appartements dans l'ancienne gendarmerie.

Ceci nous permet de dégager un excédent d'investissement de 1 148 998,71 € alors même que nous avons déjà financé la quasi-totalité de notre part communale du camping !

Au titre des restes à réaliser :

- 152 189 € pour la correction des ravins du Gralet et du Gravas,
- 50 000 € de participation aux travaux du SDEG
- 154 191 € pour le solde du camping (achat bungalows...)
- 119 500 € pour l'achat de terrains dans le village
- 490 000 € net pour la part communale du nouveau stade de football.

Grace à notre excédent nous pourrions donc réaliser l'ensemble de ces travaux sans emprunt. Depuis 20 ans la commune n'a jamais été dans une aussi bonne santé financière. Ce qui se traduit par un désendettement complet et le préfinancement acquis de l'ensemble des projets d'investissement en cours et pour l'année qui vient.

Vote du compte administratif et du compte de gestion 2012 à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2013

Dépenses

Objectif: maîtrise des charges en prévision d'un désengagement de l'Etat pour les dotations des années à venir (D.G.F.)

Charges à caractère général: en baisse de 58 000 € par rapport au compte administratif de 2012 : 651 890 € au lieu de 704 677 €.

Autres charges :

Maintien de l'aide à la rénovation des façades et de 62 000 € pour les subventions aux associations.

Total des dépenses de fonctionnement: 1 860 300 € dont 194 360 € de virement en section d'investissement: notre autofinancement futur, soit un montant de dépenses réelles de 1 665 940 € légèrement inférieur aux dépenses de 2012: 1 671 093 €.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est la clef de notre bonne santé financière, c'est elle qui nous permet de dégager des excédents pour investir et ne pas emprunter.

Recettes de fonctionnement

La prudence a toujours été de mise. Si nous avons quelques certitudes sur le produit des contributions directes (grâce à l'augmentation des bases) et sur une stagnation des dotations de l'Etat, le reste est plus aléatoire: montant des droits de mutation reversés par le Conseil Général?, montant de la dotation école de la C.C.V.A. ?

Le total des recettes a été budgété à 1 860 300 € soit l'équivalent du budget primitif 2012 (1 843 400 €) qui avait au final été crédité de 1 999 341 € au compte administratif 2012.

Investissements : 3 224 443,07 €

Dépenses

Nous avons vu que les restes à réaliser de 2012 préparent l'ensemble des investissements pour 2013 et une part de 2014 ! Le camping et le terrain de football sont financés, la correction des ravins et les achats de terrains du centre ville aussi.

Les nouvelles inscriptions concernent :

- le P.L.U. : 37 000 € (sur 2 ans)
- l'étude du centre ville
- l'insonorisation de la salle de musique
- la protection du village contre les chutes de rochers secteur 1 à 3 voir 4

- les caméras de vidéo surveillance
- la voirie 2013 : 100 000 € (part communale)

Les crédits restant sont affectés pour 575 000 € en attente sur le compte de l'aménagement du centre ville et pour 43 367,31 € en imprévus.

Recettes : 3 224 443,07 €

Vente du rez de chaussée de l'ancienne gendarmerie aux notaires : 265 000 € et excédent de fonctionnement 2012 : 327 495 €, + virement section fonctionnement 2013 : 184 360 € + excédent investissement 2012 : 1 148 998,71 € + restes à réaliser 2012.

Vote du budget primitif 2013 à l'unanimité.

2/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2013

Comme nous l'avons vu notre bonne santé financière nous permet de nous dispenser cette année encore d'augmenter les impôts locaux.

Comparaison de nos taux avec les taux moyens nationaux et départementaux :

	National	Départemental	Puget-Théniers
Taxe d'habitation :	23,83	25,74	18,22
Foncier bâti :	20,04	17,67	16,48

A noter que chaque année les taux moyens nationaux et départementaux ont tendance à augmenter alors que nous avons maintenu stables les taux communaux depuis plus de 10 ans. (ex : le foncier bâti en 2004 était à 17,92 au niveau national, 16,02 au niveau départemental et 16,48 au niveau communal. La commune n'a pas bougé son taux mais + 2,06 au niveau national et + 1,65 au niveau départemental soit des augmentations de l'imposition de 10 %).

On notera aussi une augmentation des bases d'imposition : 1 683 081 € de base de taxe d'habitation en 2011, 1 847 000 en 2013 (+10%). Ceci est du à la rénovation du bâti et aux constructions nouvelles + un effort d'équité de la commission des impôts.

Une augmentation des bases permet de limiter la pression fiscale pour le même produit attendu grâce à une répartition plus équitable.

Vote des taux d'imposition 2013 à l'unanimité.

3/ REGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2012

Section d'exploitation :

La première année de fonctionnement satisfaisant de la station d'épuration.

Des dépenses générales quasi stables : 201 777 € en 2012 pour 199 516 € en 2011, bien que les dépenses d'entretien du réseau aient augmenté de 46 351 € à 63 093 € et que pour la première fois nous traitons nos boues issues de la station d'épuration : 17 771 € transport et traitement par compostage.

Cette nouvelle dépense a été compensée par une réduction notable des dépenses en énergie : 34 493 € au lieu de 46 361 € du fait d'une meilleure gestion de la station (fonctionnement séquentiel au lieu de continu).

Au total charges d'emprunt et amortissent inclus (148 898 € d'amortissement) les dépenses d'exploitation s'élèvent à 570 639,63 € contre 552 725,83 € en 2011, soit une hausse de 3 %.

Les recettes sont heureusement en hausse elles aussi : 556 839 € contre 502 996 € en 2011, elles proviennent :

- d'une hausse de la consommation des usagers : 101 087 m3 facturés contre 97 933 en 2011 (+ 3 %),

- d'une participation plus importante du budget général aux frais de personnel : 32 865 € au lieu de 21 715 € et à l'amortissement des subventions pour 96 849 €.

Au total malgré l'excédent antérieur (22 601,22 €) la section reste très légèrement déficitaire de 1 625,51 €.

Section d'investissement :

La section d'investissement présente elle un excédent conséquent du fait du retour du FCTVA (106 486 €) sur la station, de la non réalisation du hangar à séchage de boues et des amortissements (148 898 €).

Ainsi le solde négatif de 2011 de 68 262,72 € s'est inversé pour présenter en fin 2012 un solde positif de 272 354,05 €.

Vote du compte administratif et du compte de gestion 2012 à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2013

Section d'exploitation

Pour mémoire nous avons voté en décembre 2012 les tarifs 2013 avec une augmentation limitée à l'inflation soit 2 %.

Afin de maîtriser nos charges d'exploitation nous avons alors décidé :

- 1) de limiter les travaux d'entretien courant à 40 000 €/an (63 093,14 € cette année)
- 2) de transférer le poste de secrétaire comptable à 100 % au budget général.

De ce fait les dépenses sont réduites à 529 694,48 € au lieu de 558 401 € au budget primitif 2012 en incluant un virement en section d'investissement de 24 695,48 € en plus de la dotation aux amortissements de 149 000 €.

Section d'investissement

Le programme de rénovation de la conduite d'eau Avenue E. Signoret a été subventionné par l'Agence de l'Eau et le Conseil Général, la part communale de 55 000 € a été inscrite. Les travaux devraient être réalisés courant 2013.

Vote du budget primitif 2013 à l'unanimité.

4/ RESEAU DE CHALEUR DE LA CONDAMINE

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2012

Section d'exploitation

Le poste principal de ce budget est l'achat de combustibles bois et fuel ainsi que les consommations électriques.

Ces trois postes sont globalement en diminution (102 674 € au lieu de 109 354 € en 2011) mais connaissent des évolutions notables :

- diminution légère des consommations électriques : 8 861 € contre 9 300 € en 2011,
- augmentation importante de l'achat de plaquettes bois : 46 690 € contre 37 592 €,
- diminution de l'achat de fioul : 48 544 € contre 62 462 € en 2011.

Ceci malgré une forte augmentation du prix du fioul (9 %) ce qui traduit un meilleur fonctionnement des chaudières.

Le ratio bois/fioul s'établit à 79 % bois et 21 % fioul.

Les autres postes de dépense sont le reversement au budget de la commune des frais de personnel : 30 000 € pour deux années, l'intérêt de l'emprunt contracté pour les investissements de la chaudière et du hangar à plaquettes : 24 456 € et la dotation aux amortissements : 26 703 €.

Les recettes d'exploitation proviennent de la vente de MWh de chauffage à nos deux clients : la gendarmerie (400 MWh) et l' hôpital (1370 MWh) pour un total de 174 628,32 € ainsi que pour 16 488,49 € d'amortissement de subventions. L'excédent d'exploitation s'élève à 12 526,01 €.

Section d'investissement :

Aucune réalisation à part la recette des amortissements (26 703 €) et les dépenses en capital de l'emprunt (22 519 €). Les restes à réaliser s'élèvent donc à 233 888,53 € qui serviront à financer les travaux du solaire thermique à l'hôpital et pour la piscine.

L'excédent s'élève à 254 195,12 €.

Vote du compte administratif et du compte de gestion 2012 à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2013

Section d'exploitation :

Nous partirons de l'hypothèse de prix du fioul stable et de plaquettes stables mais nous garderons néanmoins une somme pour les imprévus de 7 861 € en cas de hausse en cours d'année.

Si l'on tient compte de la correction des deux années de reversement du personnel mis à disposition nous sommes sur ce budget stable à 199 015 € de dépenses pour 196 169 € en 2012.

En recettes nous ne prévoyons pas d'augmenter ni le R1 (combustibles à prix stables pour un ratio 79 % bois et 21 % fioul) ni le R2 (part fixe de l'annuité d'emprunt et entretien).

Section d'investissement :

Des travaux sont à réaliser au niveau de l'échangeur de chaleur de la gendarmerie afin de pouvoir livrer une eau la plus proche possible des 90° nécessaires au chauffage adéquat des locaux et appartements.

Il faut aussi prévoir l'acquisition d'un lot de pièces détachées correspondant aux pièces les plus sollicitées afin de limiter les périodes d'arrêt de la chaudière bois.

Notre excédent 2012 nous permet de financer sans difficulté les travaux du solaire thermique et de garder en réserve le financement ultérieur du raccordement des logements sociaux de Côte d'Azur Habitat dès que l'organisme aura modifié les radiateurs et l'isolation des bâtiments.

Vote du budget primitif 2013 à l'unanimité.

5 / MODIFICATION DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Ouverture d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe permettant la stagiairisation de Mr EUSTACHE Nicolas à compter du 01 Mai 2013.

6 / ETUDE D'AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE

Nous avons lancé une consultation de la population sur les grands axes de réflexion à définir : aménagement des jardins de la Roudoule, sécurisation de l'accès à la RD 6202 et aménagement d'un éventuel parking couvert à la place du parking Isnardy, réalisation d'une hall couverte. La réalisation de ces projets prendra de nombreuses années mais il est important d'avoir une vision d'ensemble.

Le Cabinet HIERRO PROJECT, architectes, a été mandaté par la Commune afin de travailler sur cette étude.

7/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- HANDBALL CLUB PUGETOIS :	2 000 €
- FC VALLEES VAR VAIRE :	2 000 €
- LA BOULE PUGETOISE :	1 500 €
- TENNIS CLUB VALLEES D'AZUR :	2 300 €
- CAMINA :	1 000 €
- PUGET CHOREGRAPHIE :	3 000 €
- SOCIETE INTERCOMMUNALE DE CHASSE :	300 €
- AMICALE CYCLISTE DES VALLEES :	700 €
- ASSOCIATION SPORTIVE DE L'ECOLE PRIMAIRE :	4 500 €
- AMICALE DES PECHEURS DU CIANS :	500 €
- ASSOCIATION CULTURELLE DU PAYS PUGETOIS :	500 €
- LE RAT D'EAU LIVRE :	4 000 €
- HARMONIE PUGETOISE :	890 €
- RADIO VALLEE VAR :	1 200 €
- SOUVENANCE DE CINEPHILE :	500 €
- CEPAGE :	4 000 €
- LES P'TITES FRIMOUSSES :	200 €
- SYNDICAT AGRICOLE INTERCOMMUNAL :	600 €
- ANCIENS COMBATTANTS :	800 €
- ASSOCIATION PROVENCE VAL D'AZUR :	7 260 €
- ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE ST MARTIN DU VAR :	8 €
- ECOMUSEE DU PAYS DE LA ROUDOULE :	300 €
- C.C.A.S. :	7 000 €

Approbation du Conseil Municipal, Mr MICOL Gérard, Mr JACQUEMOUD Patrick, Mme REDELSEPERGER Anne-Marie, ne prennent pas part au débat et au vote.

8/ REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

La compétence scolaire a été confiée par la commune à la C.C.V.A..

La réforme des rythmes scolaires qui s'applique aux écoles maternelles et élémentaires a été mise en oeuvre par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013.

La modification des rythmes scolaire entre en vigueur au début de l'année scolaire 2013/2014. Elle prévoit la mise en place d'une semaine scolaire de 24 h d'enseignement réparties sur neuf demi-journées (incluant le mercredi matin) afin d'étaler les heures d'enseignement sur 5 jours. De plus des heures d'activités périscolaires devront être proposées aux élèves.

Ce nouveau programme scolaire entrainera des frais supplémentaires pour la C.C.V.A. dont le montant peut être évalué à 80 000 €.

Nous souhaitons donc prendre le temps de mettre en place l'application de cette réforme et demandons au DASEN son report pour l'année scolaire 2014/2015.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

CREATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAR

Sur proposition de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale, Monsieur le Préfet a lancé une consultation de toutes les communes pour la modification des intercommunalités : la C.C.V.A. et la Communauté de Communes Cians-Var seraient ainsi regroupées avec une partie de l'actuelle Communauté de Communes de la Vallée de l'Estéron et de la Communauté de Communes des Monts d'Azur.

Ceci permettrait de réaliser une intercommunalité ayant plus de poids ainsi que la mutualisation des services.

Toutefois le nom proposé «Communauté de Communes du Var» ne paraît pas approprié. Une concertation sera lancée pour le choix d'un autre nom.

Avis favorable du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

Le plan de protection de l'atmosphère approuvé en mai 2007 par la préfecture a été mis en révision en juillet 2010.

Les communes ont été destinataires du projet de révision qui prévoit dans son action n° 11 la limitation des émissions des installations de combustion bois utilisées pour le chauffage domestique, et dans son action n° 12 la limitation des émissions de particules et d'autres produits de combustion associés au brûlage.

Ces dispositions préconisant l'interdiction de foyers ouverts et de brûlage des déchets verts sont incompatibles avec les modes de vie et les nécessités d'entretien paysager en milieu rural.

Nous proposons d'émettre un avis défavorable au Plan de Protection de l'Atmosphère.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

MODIFICATION DES TARIFS DU CENTRE SPORTIF DE LA CONDAMINE

Suite aux demandes des utilisateurs de la salle de fitness il convient de créer un tarif trimestriel d'un montant de 100 €.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- **Marché de travaux d'installation solaire thermique piscine municipale**

Des travaux d'installation solaire thermique pour le préchauffage solaire de l'eau des bassins de la piscine municipale sont prévus avant l'ouverture de la saison. Ils permettront de faire baisser le montant de la facture énergétique de la piscine.

La commission d'appel d'offre réunie le 28 février 2013 propose d'attribuer ce marché à la STE A.S.I., mieux disante pour un montant de 40 237,03 € TTC.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

- **Marché maitrise d'œuvre révision du P.L.U.**

Par délibération en date du 12 décembre 2012, le Conseil Municipal a décidé la révision du Plan Local d'Urbanisme suite à l'annulation par le Tribunal Administratif du P.L.U. approuvé en 2007.

Un MAPA a été lancé afin de choisir un maître d'oeuvre à même de nous seconder administrativement et juridiquement dans la procédure de mise en place de ce nouveau P.L.U..

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 24 janvier 2013 propose d'attribuer ce marché à la SARL CITADIA CONSEIL, qui a de sérieuses références en matière d'élaboration de P.L.U., pour un montant de 36 687,30 € T.T.C..

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

- **Office de tourisme intercommunal Provence Val d'Azur**

La Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour :

- la délégation de gestion de compétence touristique auprès de l'Office de Tourisme Intercommunal Provence Val d'Azur,
- la demande de classement de l'association en Office Touristique Intercommunal de 2^{ème} ou de 3^{ème} catégorie.

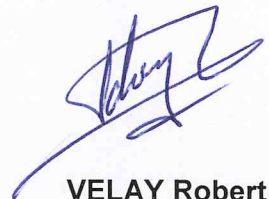
La séance est levée à 21 h 20

La Secrétaire



NOEL Marie-Josée

Le Maire



VELAY Robert